

Capacité

La Capacité en droit est une formation en droit dispensée pendant deux années universitaires. Elle conduit à l'obtention du Certificat de la Capacité en droit.

L'originalité de la Capacité en droit est qu'elle est accessible sans le baccalauréat.

Pour candidater, il faut aller sur e-candidat à compter du 25 mars 2019 : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Cette possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur à l'Université s'adresse aux personnes qui souhaitent suivre ou reprendre des études supérieures.

Une fois obtenu, le certificat de la Capacité en droit est un diplôme équivalent au baccalauréat. Il permet donc de poursuivre des études supérieures et en particulier offre une transition en licence de droit.

Pour les étudiants en capacité souhaitant poursuivre leurs études en L1 droit, il vous faut candidater sur Parcoursup (jusqu'au 14 mars 2019) : <https://www.parcoursup.fr/>.

La poursuite d'études en droit offre de nombreux débouchés : les métiers du droit sont diversifiés. Le droit peut être pratiqué en entreprise, dans une administration, en profession libérale...

Pour plus d'informations sur la capacité en Droit, rendez vous directement sur le [site de la capacité en Droit](#).

[contact :srozez@parisnanterre.fr](mailto:srozez@parisnanterre.fr)

Mis à jour le 28 février 2019

▶ Livrets pédagogiques

d'informations sur les diplômes, consultez les [livrets pédagogiques](#).

▶ Secrétariats pédagogiques

z les [secrétariats pédagogiques](#) des formations dispensées à l'UFR DSP.

parisnanterre.fr/capacite-666537.kjsp?RH=1459341991658